

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 18 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DJS 108** Subvention (50 000 euros) et convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de la saison 2015-2016.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris Jean-Bouin CASG ;

Vu l'avis du Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris Jean-Bouin CASG, 26, avenue du Général Sarrail (16<sup>ème</sup>) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à l'association Paris Jean-Bouin CASG (17047 / 2015\_0993) au titre de la saison 2015-2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520 des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**